

**Effet retour net pour la sécurité sociale du
régime indépendant de la réduction du taux
de cotisations des travailleurs indépendants**

**Netto-terugverdieneffecten voor de sociale
zekerheid van de zelfstandigenregeling van de
bijdragevermindering voor zelfstandigen**

Septembre 2016/September 2016

Bertrand Scholtus, bs@plan.be

Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public chargé de réaliser, dans une optique d'aide à la décision, des études et des prévisions sur des questions de politique économique, socioéconomique et environnementale. Il examine en outre leur intégration dans une perspective de développement durable. Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des interlocuteurs sociaux ainsi que des institutions nationales et internationales.

Il suit une approche caractérisée par l'indépendance, la transparence et le souci de l'intérêt général. Il fonde ses travaux sur des données de qualité, des méthodes scientifiques et la validation empirique des analyses. Enfin, il assure aux résultats de ses travaux une large diffusion et contribue ainsi au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

url : <http://www.plan.be>

e-mail : contact@plan.be

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditeur responsable : Philippe Donnay

Bureau fédéral du Plan

Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles

tél. : +32-2-5077311

fax : +32-2-5077373

e-mail : contact@plan.be

<http://www.plan.be>

Effet retour net pour la sécurité sociale du régime indépendant de la réduction du taux de cotisations des travailleurs indépendants

Netto-terugverdieneffecten voor de sociale zekerheid van de zelfstandigenregeling van de bijdragevermindering voor zelfstandigen

Septembre 2016/September 2016

Bertrand Scholtus, bs@plan.be

Abstract - En réponse à une demande du cabinet du Premier Ministre, ce rapport propose une estimation des effets retour nets pour la sécurité sociale des réductions des cotisations sociales personnelles des travailleurs indépendants décidées dans le cadre du taxshift.

Abstract - Als antwoord op een vraag van het kabinet van de Eerste Minister, raamt dit rapport de netto terugverdieneffecten voor de sociale zekerheid van de verminderingen van de persoonlijke sociale bijdragen van zelfstandigen waartoe beslist werd in het kader van de tax shift.

Jel Classification - H55

Keywords - Finances publiques, Openbare financiën

Table des matières

1. Introduction.....	1
2. Mesures prises en compte	1
3. Résultats.....	2
3.1. Effets macro-économiques	2
3.2. Effets sur les finances publiques	2

1. Introduction

Le rapport présente l'étude d'un éventuel effet retour sur la sécurité sociale du régime indépendant de la réduction des cotisations sociales personnelles des travailleurs indépendants telle que prévue dans le tax shift adopté par le gouvernement. Il a été demandé au Bureau fédéral du Plan d'évaluer cet effet retour.

Le présent rapport est un complément au rapport intitulé « Effet retour net pour la sécurité sociale des réductions du coût du travail décidées dans le cadre du tax shift sous l'hypothèse d'un relèvement des prélèvements fiscaux équivalent ex ante » datant de juin 2016¹ et qui examinait les effets des réductions de cotisations sociales patronales sur l'ensemble de la sécurité sociale.

L'estimation de l'effet retour est présentée ci-dessous pour les années 2016 à 2020 et se base sur la projection de moyen terme des Perspectives économiques de juin 2016 et des variantes réalisées sur base du modèle HERMES2.

2. Mesures prises en compte

La mesure prise en compte est la réduction du taux de cotisation des travailleurs indépendants de 22 % à 21,5 % en 2016, de 21,5 % à 21 % en 2017 et de 21 % à 20,5 % en 2018. Le coût ex ante de la mesure est de 70,4 millions en 2016, 143,9 millions en 2017 et 220,9 millions pour les années 2018 et suivantes.

¹ Cf. « Effet retour net pour la sécurité sociale des réductions du coût du travail décidées dans le cadre du tax shift sous l'hypothèse d'un relèvement des prélèvements fiscaux équivalent ex ante » - BFP – juin 2016

² En l'état de la législation actuelle

3. Résultats

3.1. Effets macro-économiques

Les effets macroéconomiques de la mesure sont extrêmement faibles, tout particulièrement au niveau de l'impact sur l'emploi indépendant, ce pour plusieurs raisons.

Au niveau du coût du travail indépendant, la mesure n'a pas d'impact perceptible : le modèle consacre en effet le fait que le revenu brut des indépendants est très peu sensible aux variations de la pression parafiscale qui s'y applique. Il en va d'ailleurs de même de la pression fiscale de l'IPP. Il n'est théoriquement pas exclu qu'un certain effet d'offre puisse se manifester vu que l'attractivité du statut d'indépendant pourrait profiter de la mesure, mais un impact significatif de ce type sur un horizon de court-moyen terme est improbable et trop insignifiant pour être mesuré.

Par contre, au niveau du revenu disponible des indépendants, on enregistre un effet direct non négligeable, ce d'autant plus que l'accroissement mécanique d'IPP qui découle de la baisse des cotisations sociales est très réduit. En effet, la proportion d'indépendants dont les revenus imposables sont inférieurs à la tranche exonérée est élevée, alors que la baisse des cotisations bénéficie, en principe, à tous les indépendants à titre principal. Cet accroissement de revenu disponible a pour corollaire une accélération – d'ampleur modeste – de la croissance de la consommation des particuliers, et, partant, de la croissance économique. Cette légère accélération de la croissance économique se répercute sur l'emploi... mais essentiellement l'emploi salarié. Celui-ci est en effet beaucoup plus sensible aux fluctuations de l'activité économique, surtout à court terme que l'emploi indépendant. Les estimations économétriques montrent en effet que l'emploi indépendant dépend beaucoup plus de tendances lourdes et de facteurs structurels que des inflexions de la conjoncture économique.

Dès lors, à moyen terme, le niveau du PIB n'est relevé que de 0,02 % (pour un relèvement du niveau de la consommation des particuliers de 0,07 %), l'emploi – presque exclusivement salarié – de 184 unités.

3.2. Effets sur les finances publiques

À l'horizon de la projection, le solde de l'ensemble des administrations publiques ne se modifie quasiment pas en % du PIB (-0,04), soit une légère diminution de 175 millions d'euros. L'entité 2 demeure indifférente à la mesure alors qu'au sein de l'entité 1, l'opération dégrade le solde des opérations propres de la sécurité sociale en raison de la réduction des recettes de cotisations et augmente légèrement celui du pouvoir fédéral via les recettes fiscales avec un effet total négatif.

Tableau 1 Effet du tax shift sur le solde des opérations propres par sous-secteur
(en différence en millions d'euros courants par rapport au scénario de référence)

	2016	2017	2018	2019	2020
Ensemble des administrations publiques	-59	-117	-178	-174	-175
Pouvoir fédéral	11	25	38	38	36
Communautés et régions	0	1	3	5	7
Pouvoirs locaux	0	0	1	2	2
Sécurité sociale	-70	-143	-220	-219	-219
Recettes externes	-70	-143	-220	-219	-218
Cotisations sociales patronales	0	1	3	5	6
Autres cotisations sociales	-70	-144	-222	-221	-220
Impôts	0	0	0	1	1
Non fiscales	-0	-0	-2	-3	-5
Dépenses finales	-0	-0	-0	0	1
Frais de fonctionnement	0	0	0	0	0
Subsides à l'emploi	0	0	0	0	0
Prestations sociales	-0	-0	-0	0	1
Autres	0	0	0	0	0

Si l'on se restreint au régime des travailleurs indépendants, on ne constate aucun effet retour notable de la mesure.

Hors transferts vers l'INAMI-soins de santé, les dépenses du régime sont composées essentiellement des dépenses de pension (86 % du total) et, dans une moindre mesure des dépenses d'indemnités maladie-invalidité (11 % du total). Les dépenses de pension sont insensibles à une baisse des cotisations sociales. Les dépenses de maladie-invalidité dépendent, entre autres, du nombre d'indépendants mais la baisse des cotisations n'a pas d'influence sur celui-ci. Dans le précédent rapport, la partie de l'effet retour concentrée dans les dépenses provenait des dépenses de chômage qui diminuaient, conséquence de l'amélioration de la situation sur le marché du travail. Ce genre d'effet n'existe pas dans le régime des travailleurs indépendants. Globalement, les dépenses du régime ne sont pas affectées par la baisse des cotisations sociales.

Les cotisations sociales représentent 94 % des recettes propres du régime. Dans le précédent rapport, l'amélioration de la situation sur le marché du travail avait comme conséquence une augmentation des cotisations, contrebalançant en partie la baisse de recettes ex ante imputable à la mesure. Ce n'est pas le cas dans le régime des travailleurs indépendants car la mesure n'a qu'un effet négligeable sur le volume de l'emploi indépendant. Globalement, les recettes du régime sont affectées pleinement par la baisse ex ante des recettes de cotisations sans qu'un effet retour ne vienne en compenser en partie les effets.